

**Quelle est la différence entre le Master en sciences du travail de 60 crédits (1 an) et le Master 120 crédits (2 ans) ?**

Le Master en 120 crédits offre bien évidemment une formation plus complète que le Master en un an. Le master en deux ans comporte, en effet, une dizaine de cours en plus ainsi qu' un séminaire très formatif permettant d'allier théorie et approche empirique.

Le master 120 permet d'entrer dans une démarche progressive qui enchaîne le cours de méthodes de recherche en sciences du travail, le séminaire pluridisciplinaire et, enfin, le mémoire. Celui-ci demande une analyse originale et approfondie de la part de l'étudiant, sur un sujet de son choix. Il lui permet, de cette façon, de développer sa capacité à traiter de façon autonome une question complexe relative au travail, capacité dont il aura besoin dans sa vie professionnelle future. Dans le master 60, en revanche, le travail de fin d'études est plus bref et concentré, et de ce fait, essentiellement basé sur une recherche documentaire. Il respecte toutefois les mêmes exigences de rigueur d'analyse et de rédaction.

Le programme en un an est imaginable comme formation complémentaire pour une personne qui a déjà une formation universitaire de Master (ou Licence) et qui souhaite s'ouvrir aux questions humaines et sociales du travail en vue de son activité professionnelle future : exercer une profession implique pratiquement toujours le travail en équipe voire même une responsabilité de politique du personnel.

Une part importante des étudiants de sciences du travail est constituée de personnes en activité professionnelle qui sont impliquées de manière plus ou moins forte dans ces questions de politique du personnel, d'organisation du travail, de formation, etc. Dans ces conditions, il se peut que la charge de 120 crédits soit fort lourde et que l'on souhaite limiter l'investissement à 60 crédits.

Mais pour que la formation soit profitable, pour qu'elle soit acquise en profondeur et qu'elle ouvre éventuellement à des efforts ultérieurs plus limités de formation continue universitaire, il est recommandé aux étudiants travailleur du Master 60 d'étaler les 60 crédits sur deux années académiques afin de bien le combiner avec la vie professionnelle et pas seulement le survoler. Les 60 crédits ne couvriront pas alors toute la matière et tout l'acquis méthodologique de 120 crédits mais les savoirs seront au moins assez bien maîtrisés.

Au plan strictement légal le titre est le même en 60 ou 120 crédits si ce n'est qu'il faut l'avoir obtenu au terme de 120 crédits pour pouvoir s'inscrire dans l'un des masters complémentaires (par ex. le [Master complémentaire conjoint en gestion des risques et bien être au travail](#)) ou pour entreprendre un doctorat. Le Master en 60 crédits permet, par contre, comme le Master 120, de s'inscrire à l'agrégation pour pouvoir enseigner dans l'enseignement secondaire.

*Cf tableau comparatif en page 2*

	Master 60 en sciences du travail	Master 120 en sciences du travail
Crédits	60	120
Durée	1 an (étalement possible, et recommandé, sur deux années en cas d'activité professionnelle)	2 ans (étalement possible sur trois ou quatre années en cas d'activité professionnelle)
Public cible	Indiqué pour les personnes déjà engagées dans la vie professionnelle, qui souhaitent se professionnaliser par une formation générale aux sciences du travail mais qui ne peuvent ou ne souhaitent pas s'engager dans une charge de 120 crédits Indiqué aussi comme formation complémentaire à un autre Master.	Recommandé aux diplômés d'un premier cycle (bacheliers), qui souhaitent diversifier ou réorienter leur parcours avec une formation pluridisciplinaire approfondie en sciences du travail
Structure	Tronc commun (35 crédits) : 4 cours de fondements disciplinaires destinés à fournir les bases des approches des questions liées au travail telles qu'elles sont posées par différentes disciplines (droit, sociologie, etc.) + mémoire Option (25 crédits) à choisir entre « travail et société » et « master européen en sciences du travail » + cours complémentaires (prérequis) éventuels	Tronc commun (65 crédits) : 3 cours visant à développer les capacités analytiques et méthodologiques pour traiter les questions du travail + 4 cours qui s'intéressent aux institutions et aux contextes du travail + mémoire Finalité spécialisée (30 crédits) : 6 cours de fondements disciplinaires nécessaires à l'approche des questions du travail : sociologie, droit, psychologie, économie, philosophie et psychosociologie. Ces cours apportent à l'étudiant les regards de ces différentes disciplines sur le travail Option (25 crédits) : à choisir entre « travail et société » et « master européen en sciences du travail » + cours complémentaires (prérequis) éventuels
Mémoire	15 crédits Travail essentiellement documentaire sur une question d'actualité liée au travail	30 crédits au total Démarche de recherche complète sur une question relative au travail
Accès au doctorat	Non	Oui
Accès à un master complémentaire	Non	Oui
Accès à l'agrégation	Oui	Oui